

République islamique d'Iran



Objectifs principaux

- Élaborer un cadre global de solutions adapté au profil et aux besoins des populations afghanes et irakiennes encore réfugiées dans le pays ; chercher à obtenir un accord sur ce cadre, ainsi qu'un appui pour sa mise en œuvre progressive.
- Faciliter le rapatriement librement consenti, sûr et durable des réfugiés afghans et irakiens par des activités d'information de masse et par un suivi attentif visant à s'assurer du caractère volontaire des mouvements de retour.
- Améliorer la protection des demandeurs d'asile et des réfugiés en veillant et en appelant au respect des droits des réfugiés, en utilisant la réinstallation à des fins de protection et en appuyant l'édification d'un système national d'asile efficace.
- Garantir l'accès des réfugiés à une assistance juridique gratuite et leur donner la possibilité de soumettre les réclamations non satisfaites à des Comités d'arbitrage des litiges efficaces.

Chiffres prévisionnels

Population	Janv. 2006	Déc. 2006
Afghanistan (réfugiés)	713 000	473 000
Iraq (réfugiés)	58 000	38 000
Total	771 000	511 000

Total des besoins : 16 411 128 dollars E.-U.

Contexte

Faits nouveaux

En juin 2005, la République islamique d'Iran, l'Afghanistan et l'UNHCR ont décidé d'un commun accord de proroger jusqu'au mois de mars 2006 l'accord tripartite réglementant l'opération de rapatriement librement consenti des Afghans réfugiés en République islamique d'Iran.



Au centre de transit de la ville frontalière de Dogharoun, des réfugiés attendent les camions qui les ramèneront en Afghanistan. UNHCR / Z. Soleimani

Au cours des huit premiers mois de l'année 2005, plus de 160 000 Afghans ont quitté la République islamique d'Iran pour regagner l'Afghanistan, 40 000 d'entre eux bénéficiant d'une assistance de l'UNHCR à cet effet. L'on observe une nette diminution par rapport à l'année 2005, durant laquelle plus de 350 000 Afghans avaient opté pour un rapatriement librement consenti avec l'assistance de l'UNHCR. Ce déclin est imputable à la modification du profil de la population afghane réfugiée. Plus de 60 pour cent des Afghans vivent dans le pays depuis plus de 15 ans. S'y étant établis et ayant tissé des liens solides avec les communautés qui les ont généreusement accueillis à leur arrivée, ils ne ressentent plus le même attachement vis-à-vis de leur pays d'origine. Les réfugiés qui se montrent réticents à l'idée de rentrer ont, pour bon nombre, vu leur condition sociale profondément modifiée durant leur séjour en République islamique d'Iran. En outre, ils nourrissent des doutes quant aux possibilités actuelles d'accès à la terre, au logement, à l'emploi, à la santé et aux structures éducatives en Afghanistan.

En août 2005, le Gouvernement iranien a sollicité l'aide de l'UNHCR pour faciliter le rapatriement librement consenti ou le transfert, pour des raisons de sécurité nationale, de 28 000 réfugiés afghans installés dans le district de Zabol, situé dans la province du Séistan-Balouchistan. Une opération de transfert et de rapatriement était en cours à l'heure de la mise sous presse.

Le rapatriement de nombreux Iraquiens réfugiés en République islamique d'Iran est toujours contrarié par l'insécurité qui sévit dans le pays d'origine. Au cours des huit premiers mois de l'année 2005, 3 000

Iraquiens ont sollicité l'assistance de l'UNHCR pour regagner leur pays. L'Organisation n'ignore pas que de nombreux Iraquiens décident de rentrer par leurs propres moyens, mais ne dispose d'aucun chiffre fiable sur la population iraquienne demeurée en République islamique d'Iran.

L'élection du président Mahmoud Ahmandinedjad et la nomination d'un nouveau Cabinet n'ont, semble-t-il, pas été suivies d'un changement de politique. Le nouveau Cabinet devrait faire le bilan de la situation des réfugiés dans le pays et l'UNHCR attend avec impatience de participer à cette étude.

Contraintes

Le Gouvernement de la République islamique d'Iran a poursuivi sa politique, consistant à appeler tous les Afghans à regagner leur pays. Un certain nombre de mesures, récemment introduites, ont soumis les Afghans à des pressions économiques considérables. L'on a ainsi appris, il y a peu, que tous les réfugiés afghans devraient s'acquitter d'une taxe municipale. L'UNHCR soutient que le fait d'assujettir des réfugiés à des impôts dissuasifs et discriminatoires, alors que ceux-ci n'ont pas le droit d'exercer des emplois rémunérés, représente une violation de l'article 29 de la Convention de 1951 relative aux réfugiés, dont la République islamique d'Iran est signataire.

L'UNHCR a toujours des difficultés à accéder aux réfugiés afghans. Les autorisations nécessaires ne lui sont pas toujours accordées et les autorités continuent d'imposer de sérieuses restrictions à l'accès aux expulsés qui se trouvent à Dogharoun.

De plus, les autorités élèvent toujours des objections contre le lancement d'une opération d'examen et de sélection au Séistan-Balouchistan, opération qui permettrait à l'UNHCR de confirmer qu'il n'y a pas de réfugiés parmi les très nombreux migrants afghans expulsés à travers cette province.

Les programmes de l'UNHCR sont toujours exécutés par des organisations gouvernementales, avec la participation des rares ONG locales ayant reçu l'agrément des autorités. Du fait du manque d'ONG internationales ou nationales autorisées à exécuter les programmes de l'UNHCR, le nombre d'agents humanitaires présents sur le terrain est réduit ; la mise en œuvre des programmes s'en ressent.

Stratégie

Protection et solutions

L'UNHCR entend mettre un terme à cette situation de déplacement prolongée moyennant la définition d'un ensemble de solutions appropriées, en maintenant des normes de protection essentielles pour la population réfugiée restante jusqu'à ce que ces solutions aient été cernées. L'UNHCR cherchera également à encourager la coopération en vue d'édifier un nouveau système d'asile et d'aider le pays à se doter de capacités de gestion des réfugiés.

L'Organisation continuera de s'assurer du caractère volontaire des rapatriements entrepris au titre des programmes communs de rapatriement en direction de l'Afghanistan et de l'Iraq. À cet effet, elle traitera notamment les problèmes en rapport avec la délivrance de pièces d'identité, ou concernant l'accès aux services éducatifs et médicaux. Le pays devrait continuer à accueillir un grand nombre de travailleurs immigrés afghans en 2006. Lors de ses discussions avec les autorités, l'UNHCR entend affirmer que les mesures prises pour remédier à la présence d'immigrants sans papiers ne sauraient en aucun cas avoir un effet préjudiciable sur les réfugiés déclarés. L'Organisation poursuivra ses activités d'examen et de sélection auprès des individus visés par une procédure d'expulsion, afin d'identifier ceux d'entre eux qui ont des problèmes de protection et d'empêcher le rapatriement sous la contrainte de réfugiés dûment enregistrés. Elle continuera également d'assurer la détermination du statut de réfugié au titre de son mandat pour un petit nombre de demandeurs d'asile originaires d'autres pays que l'Afghanistan.

L'UNHCR s'emploiera, en coopération avec les autorités iraniennes et des organisations internationales telles que l'OIT et l'OIM, à doter le Gouvernement de moyens plus solides pour gérer les questions de migrations à l'avenir. L'UNHCR s'attachera en premier lieu à édifier un système d'asile, à examiner la législation et à offrir aux fonctionnaires la possibilité de perfectionner leurs compétences via des programmes de formation et des accords de jumelage. L'Organisation entreprendra également des activités de sensibilisation afin de mobiliser l'opinion et de susciter un appui plus conséquent à la protection des demandeurs d'asile et des réfugiés.

Assistance

Le programme est toujours axé en très grande partie sur l'assistance aux rapatriés afghans et irakiens. L'UNHCR assurera le transport, à titre gratuit, des rapatriés et de leurs biens, et organisera des campagnes d'information massives ; les réfugiés malades et vulnérables bénéficieront de l'aide nécessaire durant leur voyage, grâce à la présence d'un personnel médical. Les réfugiés recevront des documents d'identité et bénéficieront d'une aide pour accomplir les formalités de passage de la frontière. Les dispositifs d'accueil et les mesures destinées à faciliter le transport des réfugiés jusqu'à leur destination finale feront l'objet d'une coordination avec les bureaux de l'UNHCR en Afghanistan et en Iraq. Les réfugiés auront accès aux services d'orientation juridique gratuite mis en place dans sept provinces en vue de faciliter leur départ en Afghanistan et pourront ainsi régler plus aisément leurs problèmes d'ordre juridique.

En ce qui concerne l'assistance directe aux réfugiés, l'UNHCR se limitera à prodiguer une aide sociale et médicale à un nombre très limité de personnes, figurant parmi les plus vulnérables, et notamment aux femmes chefs de famille. L'Organisation appuiera également les initiatives de développement communautaire visant à améliorer la gestion, par les réfugiés, des affaires des camps et des services qui y sont assurés. Elle prodiguera une aide limitée dans les camps de réfugiés irakiens.

Effet escompté

La méthodologie d'intégration de la diversité et des spécificités liées à l'âge et au sexe sera appliquée lors de l'exécution des activités. Dans les différentes sous-délégations, des équipes multifonctionnelles réaliseront des évaluations participatives locales

afin d'offrir une protection appropriée aux femmes, aux hommes, aux jeunes filles et aux garçons et de cibler les personnes les plus vulnérables au sein de chaque groupe.

Organisation et mise en œuvre

Structure de gestion

Le bureau du Représentant de l'UNHCR en République islamique d'Iran supervise les activités de sept bureaux et de 11 centres de rapatriement librement consenti, employant au total 164 personnes (21 fonctionnaires internationaux, 142 collaborateurs nationaux et un administrateur auxiliaire, sans compter les postes financés au titre du Budget spécial pour l'Iraq).

Coordination

Le principal interlocuteur de l'UNHCR pour les questions touchant aux réfugiés est le Bureau des étrangers et de l'immigration (BAFIA), au sein du ministère de l'Intérieur. Toutes les discussions avec les autres ministères compétents et les ONG nationales, dont les rares partenaires d'exécution, sont coordonnées par le BAFIA, qui sert également de secrétariat au Conseil national pour la politique à l'égard des étrangers. Au travers du processus du Bilan commun de pays et du PNUAD, l'UNHCR appelle les autres agences de l'ONU à tenir compte des problèmes de réfugiés dans la planification et l'exécution de leurs programmes. L'OMS, l'UNICEF et le FNUAP pourraient jouer un rôle plus important dans l'aide aux communautés réfugiées demeurées dans le pays.

Bureaux
Téhéran
Ahwaz
Dogharoun
Kermanshah
Mashad
Orumiyeh
Zabol
Zahedan
Onze centres de rapatriement librement consenti dans des capitales provinciales

Partenaires
Organisme gouvernemental
Ministère de l'Intérieur/Bureau des étrangers et de l'immigration (BAFIA)
ONG
<i>Assisting Marsh Arabs and Refugees</i>
Association pour la protection des enfants souffrant du cancer
Comité d'aide aux réfugiés irakiens
<i>Educational Research Society</i>
Médecins Sans Frontières
Société iranienne du Croissant-Rouge
Autres
Coopérative des salariés du ministère de l'Intérieur
FICR
<i>Global Partners</i>
NICCO

Budget (dollars E.-U.)	
Activités et services	Budget-programme annuel
Protection, suivi et coordination	5 835 434
Abris/autres infrastructures	50 000
Appui opérationnel aux partenaires	370 000
Assistance juridique	509 156
Besoins domestiques	126 000
Santé	1 626 002
Services communautaires	1 000 000
Transport/logistique	4 158 960
Vivres	75 068
Total des opérations	13 750 620
Appui au programme	2 660 508
Total	16 411 128